APAVE SUDEUROPE SAS
AGENCE DE LYON RIVE DROITE

4 rue des Draperies
69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
04.72.32.52.52

ARMATEUR :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
5 Quai Vergy - BP8
70101 GRAY CEDEX

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un navire, bateau, construction flottante

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'affaire : A534129073-VNF-La Plate **Numéro de rapport : A534129073-AM-1** **Date : 03/11/2022** **Destinataire rapport :** **Monsieur PAQUET Christophe**	**NOM ET IMMATRICULATION DU NAVIRE CONCERNE PAR LES TRAVAUX :** **LA PLATE** **LY002025F - 01831920** **Lieu de l'inspection :** **4 quai Vergy** **70100 GRAY**	Date d'intervention : Du **19/10/2022** au **19/10/2022** Intervenant : **Monsieur ESTASSY Lionel** Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 32 pages

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un navire, bateau, construction flottante

Articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019
Arrêté du 19 juin 2019
Norme NF X 46-101 janvier 2019



Numéro de rapport	**A534129073-AM-1**
Propriétaire du navire	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**
Adresse ou se situe le navire, bateau, construction flottante	**4 quai Vergy 70100 GRAY**
Identification (n° identification IMO ou N° de coque)	**LY002025F - 01831920**
Date de la commande	**22/09/2021**
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	**19/10/2022**
Date d'émission du rapport de repérage	**03/11/2022**
Référence précise du programme de travaux défini par le donneur d'ordre et	/
Description succincte des travaux envisagés	**Travaux de curage complet du ponton. Aucun descriptif ou programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.**

Signataire du rapport

Signature



Opérateur de repérage :

ESTASSY Lionel
4 rue des Draperies 69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

cofrac INSPECTION
Accréditation N° 3-0902 Portée et sites disponibles sur www.cofrac.fr

SOMMAIRE :

DESCRIPTION DE LA MISSION **4**
OBJET DE LA MISSION 4
DESCRIPTIF DU NAVIRE / DE LA CONSTRUCTION FLOTTANTE 4
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 4
DESIGNATION DE L'ARMATEUR 4
EXÉCUTION DE LA MISSION 4
RESULTATS DU REPERAGE **5**
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX 5
LISTE DES ENSEMBLES PRESENTANT DES SIMILITUDES DE CONSTRUCTION (EPSC) **5**
INVESTIGATIONS NON REALISEES **5**
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION **6**
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION **7**
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 7
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE 7
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S) **12**
PRECONISATIONS **13**
ANNEXE REPRESENTATION DE LA SITUATION DES MATERIAUX OU PRODUITS **14**
ANNEXE REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE **18**
ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES D'AMIANTE **24**
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES **25**
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE **30**
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE **31**

1 DESCRIPTION DE LA MISSION

1.1 OBJET DE LA MISSION

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux sur navires ou constructions flottantes, tel que défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du Code du Travail et définis par le donneur d'ordre.

La prestation porte sur le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de la Norme NFX 46-101 de janvier 2019.

1.1 DESCRIPTIF DU NAVIRE / DE LA CONSTRUCTION FLOTTANTE

Nom **: LA PLATE**
Lieu de visite : **4 quai Vergy**
70100 GRAY

N° immatriculation **: LY002025F - 01831920**
Date de construction : 1992
Chantier constructeur : **NC**

Type de navire : **Ponton flottant**
Longueur : **25 m**
Largeur : **5 m**
Tonnage **:** /

Nombre de ponts : 1

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**
Adresse : 5 Quai Vergy - BP8 **70101 GRAY CEDEX**

Qualité :
Représentant : **Monsieur PAQUETChristophe**

DESIGNATION DE L'ARMATEUR

Nom : **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**
Adresse : **5 Quai Vergy - BP8 70101 GRAY CEDEX**

Représentant : **Monsieur PAQUET Christophe**

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par : **Monsieur ESTASSY Lionel**



Organisme d'assurance professionnelle :	**AXA FRANCE IARD**
Adresse assurance :	**313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX**
N° de contrat d'assurance :	**10800807204**
Date de validité :	**31/12/2022**

Accompagnateur : **Aucun**

2 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants ou parties de composant(s) auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante affectés par les travaux

Local	Composant	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Ref sondage	Ref EPSC
Pont	Pont	Peinture jaune	Résultat d'analyse (P001)	/	/
	Bitte d'amarrage	Peinture rouge	Résultat d'analyse (P002)	/	/
	Ecoutille	Peinture rouge	Résultat d'analyse (P003)	/	/
	Equipement	Peinture grise	Résultat d'analyse (P004)	/	/
Cales	Cloisons et plafond	Peintures rouge et grise	Résultat d'analyse (P006)	/	/
Parois latérales	Coque extérieure	Peinture noire	Résultat d'analyse (P005)	/	/

Matériaux ou produits suspectés contenir de l'amiante

Sans objet

3 LISTE DES ENSEMBLES PRESENTANT DES SIMILITUDES DE CONSTRUCTION (EPSC)

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Ensembles Présentant des Similitudes de Construction suivants :

4 INVESTIGATIONS NON REALISEES

4.1 Moyens d'accès spécifiques à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Sans objet

4.2 Investigations approfondies complémentaires à réaliser entre les différentes étapes de travaux

Sans objet

4.3 Matériaux ou produits non prélevés

Sans objet

4 COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016,
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante,
- Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires,
- Arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes,
- Articles L.4412-2, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
- Norme NF X 46 101 de janvier 2019 citée par l'arrêté du 19 juin 2019.

4.2 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-101, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein d'ensembles présentant des similitudes de construction (EPCS). **Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage, le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.**

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
19/10/2022	Visite de reconnaissance
19/10/2022	Visite d'inspection

Documents relatifs au programme de travaux remis :

Type de document	Titre	Remis
Programme de travaux	Programme de travaux	non remis

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux prescriptions de la norme NF X 46-101 et motifs ayant pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements

Néant

Conditions du repérage : Néant

5 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux :
Nature des travaux : Travaux de curage complet du ponton.
Aucun descriptif ou programme de travaux fourni
par le donneur d'ordre.

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties du navire, bateau ou autre construction flottante concernés par la mission de repérage, élaboré à partir du programme détaillé des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Locaux / parties du navire ou construction flottante concernés par les travaux	Investigué (oui/non)	Justification
Pont	OUI	/
Cales	OUI	/
Parois latérales	OUI	/

Programme de repérage : liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage dépend des exigences de la réglementation, des objectifs du donneur d'ordre et locaux impactés de façon directe ou indirecte

Composants de la construction	Partie d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - FONCTION "FLOTTEUR"			
1.1 - Structure			
Coque, y compris ballasts et mailles vides et brêches. Corps creux (quille anti-roulis, safran...)	Flocages	M	
	Enduits projetés	M	
	Peintures bitumineuses et goudron.	M	
	Matériau collé sur semelles de renfort (Toile, carton, bande ou feutrine collée sur semelle)	M	
	Matériaux de lestage (béton fibré, peinture bitumineuse sur gueuses)	M	
	Joint glissant (toile)	P	
Cloisons*, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes * y compris cloisons incendie/coupe feu	Flocages	M	
	Enduits projetés	M	
	Panneaux de cloison	P	
	Isolant sous vaigrage	M	
	Remplissage de cloison	M	
	Toile d'amortissement dans cloison (bandes ou joints en liaison des panneaux)	M	
	Joint de bouchon de trou d'homme, trou d'inspection	P	
	Mastic d'étanchéité (vitrage, rebouchage etc…)	M	
1.2 - Gréements			
1.2.1 - Echelles			
Echelles (verticales / inclinées / de coupées…)	Nez-de-marché (bande anti dérapante)	P	
	Peintures bitumineuses et goudron.	M	
1.2.2 - Fermetures			
Portes étanches	Joint	P	
Panneaux de pont	Joint	P	
Bouchon de trou d'homme et tapes	Joint	P	
Chassis vitrés	Mastic d'étanchéité (vitrage, rebouchage etc…)	M	
1.2.3 - Montants divers			
Garde-corps	Peintures bitumineuses et goudron.	M	
1.2.4 - Autres 1			
Autres	Cordages	P	
2 - FONCTION "DISTRIBUTION ELECTRICITE"			
Installations électrique (production, distribution)	Plaques (de séparation, en fond de tableau,…)	P	
	Joint de presse étoupe (en pénétration tableaux, boîtes de jonctions, en traversée de cloisons)	P	
	Béton, mastic mou ou résine coulé dans des boites de passage de cloison, résistant au feu	M	
	Boîtes de soufflage des disjoncteurs - Plaque anti flash	M	
	Tresse / gaine des câbles électriques (souvent de secours, résitants au feu)	P	
	Produits en plastique moulé (tableaux électriques : plaques séparatrices, appareillages, plaques en fond de tableau, interrupteurs)	P	
3 - FONCTION "INSTALLATION DE PLATE-FORME"			
3.1 - Protection Incendie			
Portes coupe-feu / Porte d'incendie / Caissons artifices	Vantail (panneaux, isolant de remplissage)	P	
	Joint sur les organes de manœuvre	P	
	Joint sur les bouchons d'essais d'étanchéité	P	
	Joints périphériques (tresses, bandes, cordons),	P	
Equipements de Protection (1)	Couvertures d'incendie/vêtements de protection/matériel de lutte contre l'incendie	P	
Clapets / volets coupe-feu.	Clapets (tunnels, lames, joints)	P	
	Volets coupe□feu y compris ossature	P	
	Matériau de rebouchages et calfeutrements de clapets et	M	

	volets coupe□feu	
Dispositif d'inertage (bouteille de gaz inerte, réseau,...)	Enveloppe de calorifugeage (toile plâtrée, peinte, enduite, cousue avec un fil de couture, tresse sous coquille…)	M
	Calorifuge (isolant laine, mousse, bandelette, coussin, fil de couture…)	M
	Colle de calorifugeage (entre conduit et calorifuge, entre calorifuge et enveloppe)	M
	Mastic (de rebouchage, d'étanchéité, …)	M
	Joints en général : tresses, bandes, plat, à lèvre, cuir …	M
	Joints de bride	M
	Crampage de tuyauteries et gaines (bandes tissus, bitume, feutre, carton,...)	M
3.2 - Ventilation Climatisation Condition Air / Réfrigération		
Conduits	Enduits / peinture à l'intérieur ou extérieur des conduits (ventilation, eau de mer (manchons de coque), vide-déchets, eaux usées)	M
	Enveloppe de calorifugeage (toile plâtrée, peinte, enduite, fil de couture, tresse sous coquille…)	M
	Calorifuge (isolant laine, mousse, bandelette, coussin, fil de couture…)	M
	Colle de calorifugeage (entre conduit et calorifuge, entre calorifuge et enveloppe)	M
	Mastic (de rebouchage, d'étanchéité, …)	M
	Joints en général : tresses, bandes, plat, à lèvre, cuir …	M
	Joints de bride	M
	Crampage de tuyauteries et gaines (bandes tissus, bitume, feutre, carton,...)	M
Dispositif de climatisation (1)	Garniture lamellaire, matériau de calorifugeage pour les tuyaux et les joints flexibles	M
3.3 - Servitudes fluides		
3.3.1 - Eau douce - Eau de mer		
Réseau de tuyautage	Enduits / peinture à l'intérieur ou extérieur des conduits (ventilation, eau de mer (manchons de coque), vide-déchets, eaux usées)	M
	Enveloppe de calorifugeage (toile plâtrée, peinte, enduite, fil de couture, tresse sous coquille…)	M
	Calorifuge (isolant laine, mousse, bandelette, coussin, fil de couture…)	M
	Colle de calorifugeage (entre conduit et calorifuge, entre calorifuge et enveloppe)	M
	Mastic (de rebouchage, d'étanchéité, …)	M
	Joints en général : tresses, bandes, plat, à lèvre, cuir …	M
	Joints de bride	M
	Crampage de tuyauteries et gaines (bandes tissus, bitume, feutre, carton,...)	M
3.3.2 - Combustibles et lubrifiants (Gazole - carburéacteur, huiles de graissage …)		
Réseau de tuyautage	Enduits / peinture bitumineuse à l'intérieur ou extérieur des conduits (ventilation, eau de mer (manchons de coque), vide-déchets, eaux usées)	M
	Enveloppe de calorifugeage (toile plâtrée, peinte, enduite, fil de couture, tresse sous coquille…)	M
	Calorifuge (isolant laine, mousse, bandelette, coussin, fil de couture…)	M
	Colle de calorifugeage (entre conduit et calorifuge, entre calorifuge et enveloppe)	M
	Mastic (de rebouchage, d'étanchéité, …)	M
	Joints en général : tresses, bandes, plat, à lèvre, cuir …	M
	Joints de bride	M
	Crampage de tuyauteries et gaines (bandes tissus, bitume, feutre, carton,...)	M
3.3.3 - Circuits air comprimé et gaz divers		
Réseau de tuyautage	Mastic (de rebouchage, d'étanchéité, …)	M
	Joints en général : tresses, bandes, plat, à lèvre, cuir …	M
	Joints de bride	M

	Crampage de tuyauteries et gaines (bandes tissus, bitume, feutre, carton,...)	M
3.4 - Capacités		
Citernes (citernes à combustible, citernes à eau chaude, condenseurs), autres installations (filtres pour combustibles, filtre pour huile de graissage)	Joint du trou d'homme	P
	Matériau de calorifugeage et isolation	M
3.5 - Autres		
	Garniture de la porte et de la vanne de l'enveloppe	M
Machines auxiliaires (pompe, compresseur, épurateur d'huile, grue,)	Joint de presse-étoupe	M
	Garniture de freins	M
Vanne	Joint de presse-étoupe de la vanne, joint lamellaire de la bride des tuyautages	M
Groupe hydraulique	Joint	M
Échangeur de chaleur	Garniture de l'enveloppe	M
	Joint de presse-étoupe	M
	Matériau de calorifugeage et isolation	M
Insonorisation/Antivibration	Plaques antivibratiles, mastics bitumineux,…	P
4 - FONCTION "HABITABILITE"		
4.1 - Hygiène		
Douche	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M
Lavabos / WC	Joints	P
4.2 - Cuisine		
Equipements de cuisine : fours, étuves, friteuses, conduits d'extraction,…	Joints et plaques isolantes	M
4.3 - Frigo-Vivres		
Chambre froide	Matériau d'isolation + colle	M
4.4 - Conditionnement d'air		
Chaudière	Isolation dans la chambre de combustion	M
	Garniture de la porte de l'enveloppe	M
	Joint du trou d'homme	P
	Joint du trou d'inspection	P
	Garniture de l'écran de protection du ramoneur et d'autres orifices	M
	Joints des brides des tuyautages et des vannes du circuit de vapeur, du circuit d'échappement, du circuit de combustible et du circuit de purge	M
	Matériau de calorifugeage pour les tuyautages et vannes du circuit de vapeur, du circuit d'échappement, du circuit à combustibles et du circuit de purge	M
4.5 - Ateliers bord		
Écrans pare-feu/ignifugation	Garniture	P
Protections de l'atelier de soudage/protections contre les brûlures	Garniture, matériau de protection	P
4.6 - Aménagement des locaux		
Plafonds, faux plafonds	Flocages	M
	Enduits projetés	M
	Isolant sous vaigrage	M
	Panneaux (collés ou vissés)	M
Planchers / Ponts	Dalles de sol	P
	Dalles moquettes ou moquette	P
	Colle	P
	Produits de ragréage	M
	Peinture bitumineuse (y compris sous mobilier, sous carlingage)	M
	Joint de trou d'homme, trou d'inspection	P
5 - FONCTION "PREVENTION DE LA POLLUTION"		
5.1 - Eaux grises / Eaux noires		

Collecte des eaux usées	Joint sur dalots de plate-forme	M
	Joints des brides	M
	Peinture bitumineuse	M
5.2 - Traitement des déchets		
Incinérateur	Garniture de la porte de l'enveloppe	M
	Joint du trou d'homme	M
	Joint du trou d'inspection	M
	Matériau de calorifugeage pour le circuit d'échappement	M
Vide-ordures	Conduits (enduits / peinture)	M
6 - FONCTION "ENERGIE - PROPULSION"		
Arbres d'hélice	Garniture de l'enveloppe (1)	M
	Presse étoupe d'étambot (joint) + tresses	M
	Embrayage	P
	Joint de Simplex AV/AR tube d'étambot	P
	Garniture de freins	P
	Tubes d'étambot synthétiques (1)	M
Appareil à gouverner	Coussinet de mèche	M
	Garnitures	M
Moteur diesel	Joints des brides des tuyautages	M
	Matériau de calorifugeage pour les tuyauteries de combustible/ huile/eau	M
	Matériau de calorifugeage pour les tuyaux d'échappement	M
	Matériau de calorifugeage pour la turbosoufflante	M
	Joints divers (tapes de visite, pompes attelées, carter, accessoires, etc.)	P
	Garniture de freins (vireur moteur, embrayage)	P
Générateurs de gaz (turbines et accessoires de servitude)	Joints des brides des tuyautages	M
	Matériau de calorifugeage pour les tuyauteries de combustible/ huile/eau	M
	Matériau de calorifugeage des générateurs et des collecteurs d'échappement.	M
	Joints divers (tapes de visite, pompes attelées, carter, accessoires, etc.).	P
Moteur à vapeur	Matériau de calorifugeage pour l'enveloppe	M
	Joints des brides de tuyautages et des vannes du circuit de vapeur, du circuit d'échappement et du circuit de purge	M/P
Économiseur de gaz d'échappement	Garniture des trappes	M
	Joints périphériques des trappes	P
	Joints des brides des tuyautages et des vannes du circuit de vapeur, du circuit d'échappement, du circuit de combustible et du circuit de purge	M
7 - FONCTION "SAUVETAGE"		
7.1 - Mise en œuvre des engins de sauvetage collectifs (Radeaux de sauvetage / Canots de secouts / Embarcation de sauvetage paritellement ou totalement fermés)		
Moyen de mise en œuvre / stockage des engins de sauvetage collectifs* tel que Potence / Portique / Bras hydraulique / Rampe de chute libre (toboggans) *Radeaux de sauvetage / Canots de secours / Embarcation de sauvetage partiellement ou totalement fermés	Peintures et goudron	M
	Garniture de frein	P
	Joints	P
8 - FONCTION "SPECIFIQUES"		
8.1 - Ascenceurs et monte charges (aviation, montes-blessés, munitions, vivres …)		
Moteur de traction	Absorbeur vibratoire sous chassis	P
	Capot de protection pareflamme en carton	P
	Fourreaux de passage de cable en fibre ciment	P
	Garniture de frein	P
	Isolant pare flamme frein triphasé	P

	Protection de l'alimentation électrique incendie	P
Armoire commande	Revêtement, enduit ou plaque	M/P
	Tresses	P
	Bandes isolant phonique ou thermique	P
	Joue de protection ou cheminée de soufflage	P
Cabine	Colle, revêtement sol et paroi	M
Porte cabine	Enduit isolant phonique	M
Porte palière	Isolant Incendie ou phonique sur ventaux porte palière	M/P
	Isolant Incendie sur montants et fronton porte palière	M/P
Portes et cloisons palières	Tresses coupe-feu autour de la porte palière	P
Vantail porte palière	Plaque de carton	P
Extérieur et toit de cabine	Isolant phonique sur paroi	M
Occulus de porte palière	Isolant shunt de porte	P
	Joint autour du hublot	P
Cabine et armoire commande	Liaison électrique en coton (entre cabine et armoire commande)	P
Cabine	Protection du cable autour de l'ampoule	P
Gaine	Plaque en tissu sur basculeur	P
8.2 - Installations de mise en œuvre de moyens aériens		
Installations de catapultage des aéronefs.	Matériau de calorifugeage des réservoirs de vapeur.	M
	Joints des brides des tuyautages et des vannes du circuit de vapeur, du circuit d'échappement, du circuit du circuit de purge.	M
	Joints et composants sur circuits hydrauliques.	M
Installations d'appontage des aéronefs.	Joints et composants sur circuits hydrauliques.	M
8.3 - Installations militaires		
Systèmes d'armes - installations de mise en œuvre et environnement.	Joints et composants sur circuits hydrauliques.	M
	Dalles collées pour protection thermique du pont (pare-flammes)	P

(1) Par cohérence avec le décret 2017-1442 et l'annexe 17, alinéa 2.2.3.2 de la convention de Hong Kong du 15 mai 2009

6 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :
Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7 PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

Si la mission de repérage porte sur un navire relevant du champ des articles 1er et 2 du décret no 2017-1442 du 3 octobre 2017, le donneur d'ordre fait mettre à jour le cas échéant par un opérateur le contenu du dossier technique prévu à l'article 9 dudit décret, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce dossier technique, ainsi complété, selon les modalités prévues aux II et III de l'article 9 du décret susmentionné.

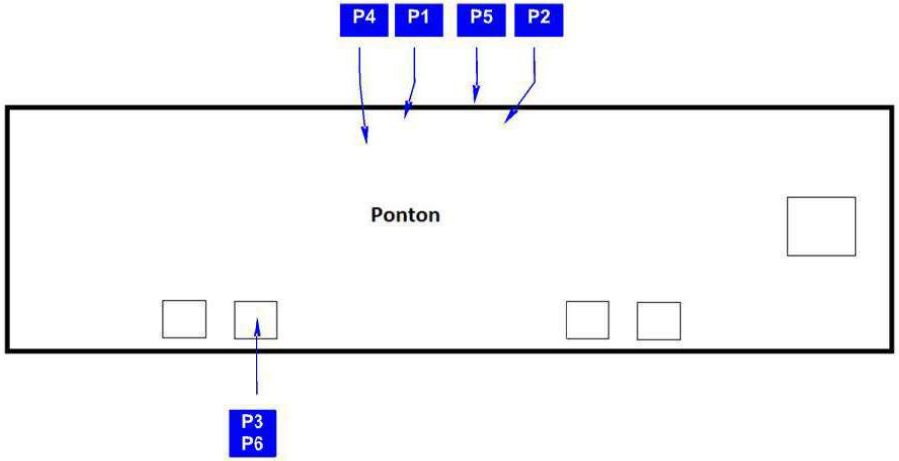
ANNEXE REPRESENTATION DE LA SITUATION DES MATERIAUX OU PRODUITS
(Plan ou autre support)

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante		
Client :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		
N° dossier :	A534129073-VNF-La Plate		
N° planche :	1/3	Version :	0
Type :	Photo		
Date :	03/11/2022		
Intervenant :	ESTASSY Lionel		
Origine du plan :	Opérateur de repérage		
Titre :	Localisation des prélèvements		
Adresse :	LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY		
Bât.- Niv. - Lot :			
Commentaire :	/		

Légende :

Plan de masse :

LEGENDE	
P …	Prélèvement négatif
P …	Prélèvement positif
S	Sondage
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Néant	/

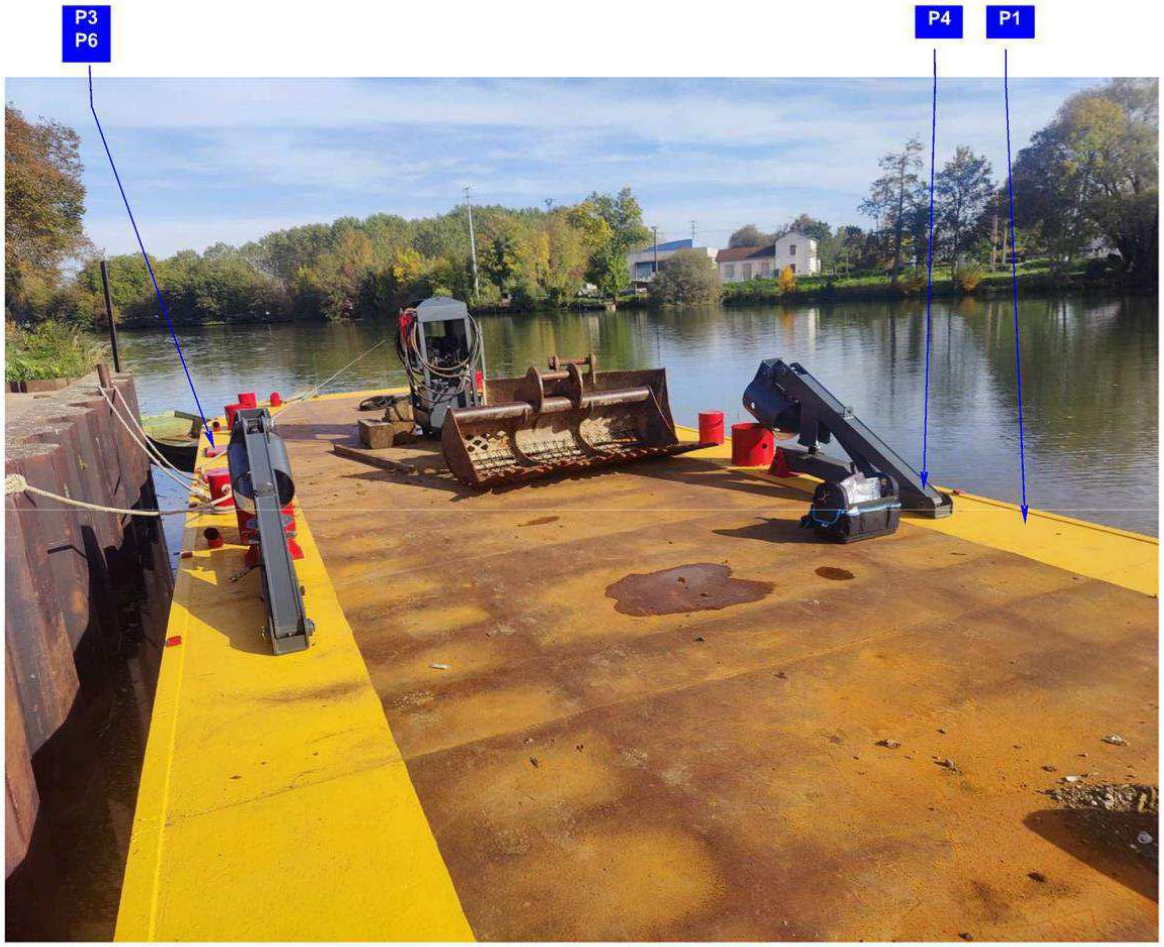


apave	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante		
Client :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		
N° dossier :	A534129073-VNF-La Plate		
N° planche :	2/3	Version :	0
Type :	Photo		
Date :	03/11/2022		
Intervenant :	ESTASSY Lionel		
Origine du plan :	Opérateur de repérage		
Titre :	Ponton vue 1		
Adresse :	LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY		
Bât.- Niv. - Lot :			
Commentaire :	/		

Légende :

LEGENDE	
P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Néant	/

Plan de masse :



apave	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante		
Client :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		
N° dossier :	A534129073-VNF-La Plate		
N° planche :	3/3	Version :	0
Type :	Photo		
Date :	03/11/2022		
Intervenant :	ESTASSY Lionel		
Origine du plan :	Opérateur de repérage		
Titre :	Ponton vue 2		
Adresse :	LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY		
Bât.- Niv. - Lot :			
Commentaire :	/		

Légende :

LEGENDE	
P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Néant	/

Plan de masse :



ANNEXE REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

PRELEVEMENT : P001		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Pièce ou local**
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	A534129073-VNF-La Plate	Pont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Peinture jaune	19/10/2022	ESTASSY Lionel
Localisation		
Pont - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Peinture jaune



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-22-SG-050049-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	A534129073-VNF-La Plate	Pont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Peinture rouge	19/10/2022	ESTASSY Lionel

Localisation

Bitte d'amarrage - A

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Peinture rouge



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau (noir) ; matériau de type peinture (rouge)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-22-SG-050049-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	A534129073-VNF-La Plate	Pont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Peinture rouge	19/10/2022	ESTASSY Lionel

Localisation

Ecoutille - A

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Peinture rouge



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau (noir) ; matériau de type peinture (rouge)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-22-SG-050049-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Pièce ou local**
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	A534129073-VNF-La Plate	Pont
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Peinture grise	19/10/2022	ESTASSY Lionel
Localisation		
Equipement - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Peinture grise



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type aluminium (gris) en traces	0

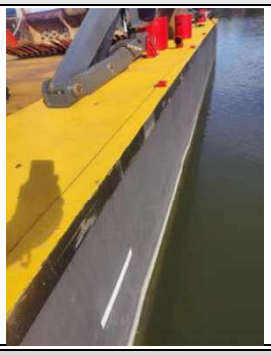
DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-22-SG-050049-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Pièce ou local**
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	A534129073-VNF-La Plate	Parois latérales
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Peinture noire	19/10/2022	ESTASSY Lionel
Localisation		
Coque extérieure - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Peinture noire



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (noir)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-22-SG-050049-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	A534129073-VNF-La Plate	Cales
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Peintures rouge et grise	19/10/2022	ESTASSY Lionel

Localisation

Cloisons et plafond - A

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Peintures rouge et grise



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type peinture (rouge)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-22-SG-050049-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES D'AMIANTE

SANS OBJET

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV d'analyses

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur Lionel ESTASSY
4 Rue des Draperies
69450 SAINT CYR AU MONT D'OR

Notre référence : AR-22-SG-050049-01

Numéro de dossier : 22Y030173
Référence de dossier : 4169646
A534129073-VNF-La Plate A - LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 22Y030173-001 - Référence *P001-Pont - A - Pont - Peinture jaune*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22Y030173-002 - Référence *P002-Pont - A - Bitte d'amarrage - Peinture rouge*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22Y030173-003 - Référence *P003-Pont - A - Ecoutille - Peinture rouge*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22Y030173-004 - Référence *P004-Pont - A - Equipement - Peinture grise*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22Y030173-005 - Référence *P005-Parois latérales - A - Coque extérieure - Peinture noire*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22Y030173-006 - Référence *P006-Cales - A - Cloisons et plafond - Peintures rouge et grise*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton
F-42016 ST ETIENNE Cedex 1
Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton
F-42016 ST ETIENNE Cedex 1
Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT SUD EST SAS
Referent Sous Traitant
2 Rue Chanoine Ploton
42000 Saint-Etienne

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-086365-01 — Date d'émission de rapport : 26/10/2022 15:41 — Page1/2
Référence laboratoire N° : 22EK092302 — Référence de suivi du dossier N° : 22Y030173
Reçu au laboratoire le : 25/10/2022 — Date de réception :24/10/2022
Date d'analyse : 26/10/2022
Référence dossier Client:22Y030173 - 4169646A534129073-VNF-La Plate A - LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	22Y030173-001 - P001-Pont - A - Pont - Peinture jaune	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	22Y030173-002 - P002-Pont - A - Bitte d''amarrage - Peinture rouge	Matériau (noir) ; matériau de type peinture (rouge)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	22Y030173-003 - P003-Pont - A - Ecoutille - Peinture rouge	Matériau (noir) ; matériau de type peinture (rouge)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	22Y030173-004 - P004-Pont - A - Equipement - Peinture grise	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type aluminium (gris) en traces	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	22Y030173-005 - P005-Parois latérales - A - Coque extérieure - Peinture noire	Matériau de type peinture (noir)	MET / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-086365-01 — Date d'émission de rapport : 26/10/2022 15:41 — Page2/2
Référence laboratoire N° : 22EK092302 — Référence de suivi du dossier N° : 22Y030173
Reçu au laboratoire le : 25/10/2022 — Date de réception :24/10/2022
Date d'analyse : 26/10/2022
Référence dossier Client:22Y030173 - 4169646A534129073-VNF-La Plate A - LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	22Y030173-006 - P006-Cales - A - Cloisons et plafond - Peintures rouge et grise	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type peinture (rouge)	**MET** / PN3U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 7

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0,1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.
NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/.
NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).
NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Sara Cruz
Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI2682 Version 009

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ESTASSY Lionel

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 01/08/2019 - Date d'expiration : 31/07/2024
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 24/04/2019 - Date d'expiration : 23/04/2024
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/04/2019 - Date d'expiration : 23/04/2024
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 30/07/2019 - Date d'expiration : 29/07/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 04/03/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace **Performance** – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev14

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat RC n° 10800807204 1/2

AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale **APAVE SUD EUROPE SAS**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **10800807204**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces métiers,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Contrat RC n° 10800807204 2/2

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus *Sans pouvoir excéder pour :*	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada *sous-limités :* c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022 au 31/12/2022** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre le 30/12/2021
Par délégation
POUR L'ASSUREUR :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance